

24 mars 2020

**La MACSF s'engage pour aider les soignants
à surmonter la crise du coronavirus,
une tribune de Stéphane Dessirier, directeur général de la MACSF**

Les professionnels de santé sont durement mis à l'épreuve dans leur vie professionnelle comme personnelle par cette crise sanitaire. La MACSF met tout en œuvre pour les accompagner et les soutenir car c'est sa vocation et même sa raison d'être.

Depuis plus de 100 ans, la mutuelle est engagée à leurs côtés. Elle s'est adaptée aux évolutions de leurs métiers au fil du temps et aux crises multiples qui ont touché la société et l'économie française. Elle a toujours eu à cœur de démontrer l'utilité et la valeur de son modèle mutualiste fondé sur la solidarité, la proximité et la confiance.

Aujourd'hui encore, face à l'épidémie de Covid-19 et à ses conséquences, la MACSF est mobilisée pour faire le maximum pour les professionnels de santé. En moins de 48 heures après le début du confinement, 92 % des effectifs étaient opérationnels pour travailler à distance avec la priorité d'assurer la continuité des services aux sociétaires. La mutuelle veut jouer pleinement son rôle pendant que les soignants sont intensément sollicités, font sacrifice de leur temps, de leurs congés, de leur santé parfois.

Des mesures exceptionnelles ont été mise en place pour simplifier la vie de nos sociétaires notamment pour ceux qui ont contracté le coronavirus ou qui ont été mis en isolement.

Des extensions de garanties, automatiques et sans surcoût, ont été créées pour les sociétaires réquisitionnés, réservistes ou volontaires, afin que tous les soignants qui prennent en charge l'épidémie soient couverts en responsabilité civile professionnelle.

Cependant, malgré tous nos efforts, l'assurance ne peut pas tout couvrir. En particulier, l'assurance perte d'exploitation ne couvre pas les conséquences liées aux mesures administratives de restriction comme les fermetures de cabinets, les annulations de rendez-vous de patients ou les interdictions d'accès aux établissements. Ce type d'intervention, d'ampleur incontrôlable,

n'est financièrement pas supportable pour notre mutuelle, ni d'ailleurs pour aucun assureur du marché.

Nous comprenons néanmoins les difficultés que traversent les professionnels de santé à cause de cette situation, notamment les chirurgiens-dentistes et l'ensemble des cabinets para médicaux. Nous avons la ferme volonté de faire le maximum pour les soutenir.

En plein accord avec les administrateurs de la mutuelle, eux-mêmes professionnels de santé, nous avons pris trois décisions d'aides financières et deux décisions d'aides de proximité.

La première décision financière, annoncée dès la première semaine de confinement, est de créer immédiatement un fonds de solidarité de 1 million d'euros pour donner un coup de main d'urgence à nos sociétaires qui seraient précarisés par cette crise. Une procédure spéciale vient d'être instaurée et nos sociétaires peuvent nous solliciter dès maintenant.

La deuxième décision financière est de contribuer, aux côtés des assureurs du marché français, au fonds de solidarité lancé par les pouvoirs publics pour soutenir les TPE et les indépendants en difficulté à cause des conséquences économiques et sociales de l'épidémie. Ce dispositif, géré par l'Etat, devrait permettre de venir en aide aux professionnels libéraux et cabinets médicaux fragilisés.

Enfin, nous avons également décidé de suspendre et reporter les cotisations d'assurances professionnelles de nos sociétaires afin d'alléger leurs charges pendant cette période exceptionnelle.

Mais nous avons bien conscience que les solutions financières ne suffisent pas à soulager le quotidien des soignants, c'est pourquoi nous mettons en place aussi des actions de proximité.

La MACSF a décidé de mettre gratuitement à la disposition de professionnels de santé qui en feront la demande, des logements dans des résidences étudiantes que gère la mutuelle à Strasbourg, Marseille et Toulouse. Nous avons d'ores et déjà des dizaines de studios libérés par les étudiants locataires, en raison de la fermeture des universités, et nous pensons qu'ils peuvent rendre service à des soignants volontaires ou réquisitionnés par les hôpitaux.

De plus, nous avons décidé de soutenir nos agences locales qui organisent avec des commerçants des livraisons de repas, petits déjeuners ou dîners, dans des centres hospitaliers. Ces livraisons ont commencé au CHU de Poitiers, au GHR

de Mulhouse, d'autres suivent à Lyon, à Paris et partout où cela sera possible. Ce sont des contributions simples mais nous sommes convaincus que chaque initiative, si petite soit-elle, compte pour soutenir le moral de nos soignants dont toute la collectivité nationale dépend pour surmonter cette épidémie.

Plus que jamais, la MACSF est fière d'être l'assureur des professionnels au service de notre santé et poursuivra tous ses efforts pour les accompagner.

Stéphane Dessirier

Toutes les informations détaillées sur les mesures exceptionnelles sont sur macsf.fr